



8, route d'Epinal  
25480 ECOLE VALENTIN  
Tél. : 03 81 80 54 29  
e-mail : asa-sequanie-auto@wanadoo.fr  
<http://asa-sequanie.fr/>

## 3° RALLYE RÉGIONAL V.H.C. DE SEQUANIE 12 SEPTEMBRE 2020

### REGLEMENT PARTICULIER V.H.C

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes 2020, Le règlement de la coupe de France des rallyes VHC et les règles spécifiques rallyes VHC 2020.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant au 39ème Rallye Régionale de Séquanie sauf articles spécifiques ci-après.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement rallye moderne.

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le 12 septembre 2020, le 3° Rallye Régional de Séquanie V.H.C. en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation N°49-321 en date du **27/06/2020**.

##### Comité d'organisation :

Président : Philippe PROST et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 9, 10 et 11 septembre 2020 de 17 h 00 à 18 h 30.

##### Organisateur technique :

ASA Séquanie

Emmanuel GUINCHARD

##### **1.1. OFFICIELS**

Voir règlement rallye moderne.

##### **1.2. Éligibilité**

Le Rallye Régional de Séquanie V.H.C. compte pour :

La Coupe de France V.H.C. des Rallyes 2020-2021 coefficient 1,

Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2020-2021,

Le Challenge ASA Séquanie 2021.

##### **1.3. Vérifications**

Voir règlement rallye moderne.

##### **1.3.1 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A**

Voir règlement rallye moderne.

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au Rallye Régional de Séquanie V.H.C. doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le **Mardi 01 septembre 2020.**

**3.1.10.** Voir règlement rallye moderne.

**3.1.11.1.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 265 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 530 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 24 août 2020 : 240 €

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 04 septembre 2020. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2020.

### 3.2. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 3.2. ORDRE DE DEPART

Les concurrents du rallye V.H.C. partiront avant les concurrents du rallye moderne.

## ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.3. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée sur la commune de Chay.

### 4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**5.2.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. Description

Voir règlement rallye moderne.

## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

**7.2.11** Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange

Chef de poste : chasuble rouge

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard V.H.C. F.F.S.A.

## ARTICLE 10P. PRIX

Chaque concurrent recevra un trophée.